



Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2024

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le mardi 5 novembre 2024 à 20 h à la salle du conseil au 7, chemin du Vide et à laquelle sont présents monsieur Denis Paquin, maire, mesdames et messieurs les conseillers suivants :

Michel Vézina, conseiller au poste # 1
Johanne Lacourse, conseillère au poste # 3
Marcel Boulay, conseiller au poste # 4
Lise Dufour, conseillère au poste # 5
Étienne Decelles, conseiller au poste # 6

Est absente : Isabelle Sévigny, conseillère au poste # 2

Les membres présents formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

Le maire, M. Denis Paquin, procède à l'ouverture de la séance à 20 heures et invite les conseillères et conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Résolution numéro 24-11-222

1 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Étienne Decelles, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté et d'y ajouter les points suivants :

- 4.19 Démission de M. Mathieu Houle, employé des travaux publics, pour approbation
- 4.20 Ouverture d'un poste d'employé des travaux publics, pour approbation

1. Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour

- 1.1 Assemblée de consultation sur le *Règlement numéro 582-24 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments* suivi d'une période de questions/commentaires du public sur le règlement.

2 Greffe

- 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2024, pour approbation (doc)

3 Période de questions no 1 réservée au public

4 Gestion financière et administrative

- 4.1 Comptes et salaires, pour approbation (doc)
- 4.2 Renouvellement de la police d'assurance accident dirigeants de la FQM Assurances, pour approbation (doc)
- 4.3 Renouvellement annuel de la police d'assurances de la FQM au 31 décembre 2024, pour approbation (doc)
- 4.4 Modification de la police d'assurances de la FQM pour l'année 2024, pour approbation (doc)
- 4.5 Mandat à Ascenseurs Savaria Concord inc. – Contrat d'entretien du monte-charge à la bibliothèque, pour approbation (doc)
- 4.6 Fermeture du bureau durant la période des Fêtes, pour approbation
- 4.7 Procédure de servitude d'Hydro-Québec devant l'école Jeanne-Mance, pour approbation (doc)
- 4.8 Déplacement des services de câblodistributions de Bell sur la rue Girard, pour approbation (doc)
- 4.9 Adoption du Règlement numéro 580-24 décrétant une tarification pour des travaux d'entretien dans les cours d'eau Branche 1 du Ruisseau Branche du Rapide, pour approbation (doc)

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2024

- 4.10 Adoption du Règlement numéro 582-24 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, pour approbation (doc)
- 4.11 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 581-24 sur la régie interne des séances du conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Monnoir, pour approbation (doc)
- 4.12 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 583-24 modifiant le Règlement 510-19 sur la gestion contractuelle, pour approbation (doc)
- 4.13 30^e anniversaire du Carrefour familial du Richelieu - Demande de dons, pour approbation (doc)
- 4.14 Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses réalisées pour l'exercice financier courant de la Municipalité au 31 octobre 2024 et de l'exercice précédent, pour information (doc)
- 4.15 Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant de la Municipalité au 31 décembre 2024 et ceux prévus au budget de cet exercice, pour information (doc)
- 4.16 Achat d'un système de vidéoconférence pour la salle du conseil municipal, pour approbation (doc)
- 4.17 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSSDHR, pour approbation (doc)
- 4.18 Demande de la Fabrique de Sainte-Angèle-de-Monnoir – Espace publicitaire dans le feuillet paroissial, pour approbation (doc)

5 Sécurité publique

6 Transport – Voirie locale

- 6.1 Programme d'aide à la voirie locale Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Dossier RGJ83266-5530 (16) – 20240423-008, pour approbation (doc)
- 6.2 Prévisions budgétaires 2025 relativement à l'entretien d'une section du rang de la Montagne conformément à l'entente avec la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, pour approbation (doc)
- 6.3 Offre de service des laboratoires pour étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols et de la pierre concassée au chemin Saint-François, pour approbation (doc)
- 6.4 Offre de service pour arpentage technique du chemin Saint-François, pour approbation (doc)
- 6.5 Vente du camion de la voirie – Dodge Ram 1 500 blanc 2011, pour approbation (doc)
- 6.6 Installation d'un luminaire de rue à l'intersection du rang de la Côte-Double et la rue du Camping, pour approbation (doc)
- 6.7 Achat d'un pick-up pour la voirie, pour information
- 6.8 Prévisions budgétaires 2025 relativement à l'entretien du chemin Saint-François conformément à l'entente avec la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, pour approbation (doc)

7 Hygiène du milieu et cours d'eau

- 7.1 Offres de services pour la révision de l'étude préliminaire pour la construction d'un réservoir d'eau potable, pour approbation (doc)

8 Santé et bien-être

- 8.1 Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville : États financiers 2023 Révisés par la SHQ, pour approbation (doc)
- 8.2 Remise d'un montant de 2 352 \$ à l'école Jeanne-Mance pour aide alimentaire, pour approbation

9 Aménagement, urbanisme et développement

10 Loisirs et culture

- 10.1 Demande du Réseau Biblio de la Montérégie et de la FQM pour la liberté intellectuelle, pour approbation (doc)
- 10.2 Ajout de coffres à jouets libre-service, pour approbation (doc)
- 10.3 Cadeau pour les bénévoles de la Municipalité, pour approbation (doc)

11 Correspondance

12 Période de questions no 2 réservée au public

13 Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

1.1 Assemblée publique de consultation sur le *Règlement numéro 582-24 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments* suivi d'une période de questions/commentaires du public sur le règlement

Au cours de cette assemblée publique de consultation, M. Denis Paquin, maire et président de cette assemblée, délègue l'explication du projet du *Règlement numéro 582-24 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments* à Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité.

Mme Gendron explique que le règlement a pour objet de permettre à la municipalité de se prévaloir des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de veiller au maintien en bon état des immeubles situés sur son territoire. Le règlement s'applique à un immeuble patrimonial inscrit à l'inventaire des immeubles présentant une valeur patrimoniale de la MRC de Rouville, à tout bâtiment principal situé sur le territoire municipal ainsi qu'à tout bâtiment accessoire dont l'année de construction est antérieure à 1940 et qui est situé dans l'une des zones suivantes : 201-P, 202-P, 206-P, 303-P ou 501-P (ensemble d'intérêt patrimonial de la rue Principale et de la section du rang Fort-Georges adjacente au périmètre d'urbanisation).

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à prendre la parole au sujet des dispositions du Règlement 582-24. Les citoyens présents ont posé plusieurs questions et mentionnés plusieurs commentaires sur le règlement.

Résolution numéro 24-11-223

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2024

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 8 octobre 2024 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Période de questions no 1 réservée au public

Une période de question réservée au public s'est tenue à ce moment-ci.

Résolution numéro 24-11-224

4.1 Approbation des comptes et salaires

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Michel Vézina, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs :	286 528.88 \$
Salaires :	44 293.70 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 24-11-225

4.2 Renouvellement de la police d'assurance accident dirigeants auprès de la FQM Assurances

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** de renouveler la police d'assurance accident dirigeants avec la FQM Assurances au 31 décembre 2024 au coût total de 381,50 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 24-11-226

4.3 Renouvellement annuel de la police d'assurances auprès de la FQM au 31 décembre 2024

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Michel Vézina, il est **résolu** de renouveler notre police d'assurances municipale avec la FQM Assurances au 31 décembre 2024 au coût total de 46 928,86 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 24-11-227

4.4 Ajout à la police d'assurances de la municipalité

Sur proposition de M. Michel Vézina, appuyée par M. Étienne Decelles, il est **résolu** d'ajouter des équipements nouvellement acquis à la police d'assurances de la municipalité et de défrayer un montant supplémentaire à FQM Assurances de 682,34 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le conseil ne donne pas suite au point 4.5

Résolution numéro 24-11-228

4.6 Fermeture du bureau durant la période des Fêtes

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de fermer le bureau municipal durant la période des Fêtes du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 24-11-229

4.7 Entente avec Hydro-Québec pour le déplacement de la ligne électrique devant l'école Jeanne-Mance

Considérant les travaux projetés devant l'école Jeanne-Mance sur la rue Girard, il est proposé par Mme Johanne Lacourse, appuyée par M. Marcel Boulay et **résolu** de conclure l'entente avec Hydro-Québec pour le déplacement de la ligne électrique devant l'école Jeanne-Mance dont les travaux sont sans frais.

Il est également **résolu** d'autoriser Mme Pierrette Gendron, directrice générale, à signer les documents pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 24-11-230

4.8 Déplacement des services de câblodistributions de Bell sur la rue Girard

Considérant les travaux projetés devant l'école Jeanne-Mance sur la rue Girard, il est proposé par M. Michel Vézina, appuyée par Mme Johanne Lacourse et **résolu** d'accepter les conditions de Bell Canada pour le déplacement des services de câblodistributions devant l'école Jeanne-Mance au coût de 1 724,63 \$ taxes applicables incluses.

Il est également **résolu** d'autoriser Mme Pierrette Gendron, directrice générale, à signer les documents pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 24-11-231

4.9 Adoption du Règlement numéro 580-24 décrétant une tarification pour des travaux d'entretien dans les cours d'eau Branche 1 du Ruisseau Branche du Rapide

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** d'adopter le Règlement numéro 580-24 décrétant une tarification pour des travaux d'entretien dans les cours d'eau Branche 1 du Ruisseau Branche du Rapide.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Règlement numéro 580-24 décrétant une tarification pour des travaux d'entretien dans le cours d'eau Branche 1 du Ruisseau Branche du Rapide

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses services sont financés au moyen d'un mode de tarification;

Considérant que pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Branche 1 du Ruisseau Branche du Rapide, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir désire répartir aux propriétaires des immeubles concernés une tarification sur la base de la superficie des immeubles situés dans le bassin de drainage et qui bénéficient de ces travaux;

Considérant que par sa résolution numéro 20-11-212, la MRC de Rouville a décrété des travaux d'entretien dans le cours d'eau Branche 1 du Ruisseau Branche du Rapide;

Considérant que la MRC de Rouville, a établi notre quote-part à 90 658,65 \$ telle qu'indiquée dans sa résolution numéro 24-08-162 pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Branche 1 du Ruisseau Branche du Rapide;

Considérant qu'un avis de motion portant le numéro 24-10-213 a été régulièrement donné par M. Marcel Boulay, conseiller au poste numéro 4, et que celui-ci a procédé au dépôt du projet de règlement lors d'une séance du conseil tenue le 8 octobre 2024;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la présente séance;

Considérant que Mme Pierrette Gendron, directrice générale, mentionne l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement avant son adoption par le conseil;

En conséquence, il est proposé par M. Marcel Boulay, appuyé par Mme Lise Dufour et **résolu** que le présent règlement soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La quote-part de 90 658,65 \$ établie par la MRC de Rouville pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Branche 1 du Ruisseau Branche du Rapide est financée au moyen d'un mode de tarification basé sur la superficie des immeubles concernés situés dans le bassin de drainage.

ARTICLE 3

La tarification basée sur la superficie drainée des immeubles concernés s'appliquant aux travaux d'entretien dans le cours d'eau Branche 1 du Ruisseau Branche du Rapide est fixée à 349,29 \$ l'hectare.

ARTICLE 4

Les propriétaires des immeubles désignés à l'annexe "A" intitulés "Répartition du coût des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Branche 1 du Ruisseau Branche du Rapide » sont assujettis par le présent règlement à la tarification basée sur la superficie drainée, tel qu'il a été décrété par la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir selon sa résolution numéro 22-02-043 adoptée le 7 février 2022. La MRC de Rouville, selon sa résolution numéro 20-11-212, adoptée le 25 novembre 2020, a autorisé les travaux d'entretien dans ce cours d'eau.

ARTICLE 5

Cette tarification est indivisible et payable par le propriétaire d'un immeuble inscrit au rôle d'évaluation. Elle est également assimilée à une taxe imposée sur l'immeuble et perçue de la même façon.

ARTICLE 6

Le fonds général d'administration garantit le financement des travaux d'entretien dans le cours d'eau Branche 1 du Ruisseau Branche du Rapide.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Denis Paquin, maire

Pierrette Gendron, directrice
générale et greffière-trésorière

Le point 4.10 est reporté à la prochaine séance.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 24-11-232

4.11 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 581-24 sur la régie interne des séances du conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Monnoir

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 581-24 est donné par Mme Lise Dufour, conseillère au poste numéro 5, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le *Règlement numéro 581-24 sur la régie interne des séances du conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Monnoir*.

Ce règlement a pour objet de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du conseil, d'encadrer les périodes de questions ainsi que d'inclure des nouvelles dispositions telles que la participation à distance des élus aux séances extraordinaires.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 24-11-233

4.12 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 583-24 modifiant le Règlement 510-19 sur la gestion contractuelle

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 583-24 est donné par M. Michel Vézina, conseiller au poste numéro 1, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le *Règlement numéro 583-24 modifiant le Règlement 510-19 sur la gestion contractuelle*.

Ce règlement a pour objet d'ajouter une mesure pour favoriser les biens, les services, les fournisseurs et les assureurs québécois ou autrement canadiens à l'égard des contrats de gré à gré qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique. Le règlement ajoute également des mesures de rotation pour le même type de contrat.

Résolution numéro 24-11-234

4.13 30^e anniversaire du Carrefour familial du Richelieu - Demande de dons

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Étienne Decelles, il est **résolu** d'octroyer un montant de 250 \$ au Carrefour familial du Richelieu pour souligner leur 30^e anniversaire, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-190-01-971 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4.14 Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses réalisées pour l'exercice financier courant de la Municipalité au 31 octobre 2024 et de l'exercice précédent

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, dépose l'état comparatif des revenus et dépenses de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir pour l'exercice courant au 31 octobre 2024 et ceux de l'exercice précédent à la même date, conformément aux dispositions de l'article 176.4 du Code municipal.

4.15 Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant de la Municipalité au 31 décembre 2024 et ceux prévus au budget de cet exercice

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, dépose l'état comparatif des revenus et dépenses prévus pour l'exercice courant au 31 décembre 2024 et ceux de l'exercice prévus au budget de cet exercice, conformément aux dispositions de l'article 176.4 du Code municipal.

Résolution numéro 24-11-235

4.16 Achat d'un système de visioconférence pour la salle du conseil municipal

Sur proposition de M. Michel Vézina, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** de faire l'achat d'un système de visioconférence pour la salle du conseil auprès de Logimax, au coût de 3 248,04 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 24-11-236

4.17 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSSDHR

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** qu'après avoir pris connaissance du « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – 2025-2026 à 2027-2028 » préparé par le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, la Municipalité n'a aucun commentaire à faire sur le document.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 24-11-237

4.18 Demande de la Fabrique de Sainte-Angèle-de-Monnoir – Espace publicitaire dans le feuillet paroissial

Sur proposition M. Michel Vézina, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** de réserver deux espaces publicitaires dans le feuillet paroissial au coût de 175 \$, d'affecter ce montant au budget et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 24-11-238

4.19 Démission de M. Mathieu Houle, employé des travaux publics

Considérant la démission verbale de M. Mathieu Houle, employé des travaux publics en date du 1^{er} novembre 2024, il est proposé par M. Étienne Decelles, appuyée par M. Marcel Boulay et **résolu** d'accepter sa démission à la même date.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 24-11-239

4.20 Ouverture d'un poste d'employé des travaux publics

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par M. Michel Vézina, il est **résolu** de procéder à l'ouverture d'un poste d'employé aux travaux publics.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 24-11-240

6.1 Programme d'aide à la voirie locale Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Dossier RGJ83266-5530 (16) – 20240423-008

Attendu que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, sur la proposition de M. Étienne Decelles, appuyée par M. Marcel Boulay, il est unanimement **résolu** et adopté que le conseil de la

Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir approuve les dépenses d'un montant de 29 476.77 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 24-11-241

6.2 Prévisions budgétaires 2025 relativement à l'entretien d'une section du rang de la Montagne conformément à l'entente avec la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

Considérant que les Municipalités de Sainte-Angèle-de-Monnoir et de Mont-Saint-Grégoire ont conclu une entente relative à l'entretien d'une partie du rang de la Montagne;

Considérant que l'entente prévoit la fourniture du service par la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire à la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir dans une proportion de 58 % et 42 %;

Considérant que le conseil a pris connaissance du coût des travaux à effectuer sur cette section du rang de la Montagne pour l'année 2025, soumis par la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;

Considérant que la part des travaux budgétés devant être assumée par la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir s'élève à 10 193 \$, à savoir :

• Fauchage	236 \$
• Marquage de la chaussée	321 \$
• Rapiéçage mécanisé	5 796 \$
• Accotement	848 \$
• Déneigement : au coût du contrat	2 992 \$
• Glissière de sécurité	0 \$
TOTAL	10 193 \$

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Dufour, appuyée par M. Marcel Boulay et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir approuve les prévisions budgétaires 2025 présentées par la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire relativement aux travaux de voirie à effectuer par celle-ci sur une section du rang de la Montagne, le tout conformément à l'entente intermunicipale mentionnée dans le préambule de la présente résolution.

Il est également **résolu** de prévoir au budget 2025, les sommes nécessaires pour payer ces travaux évalués à 10 193 \$ représentant 42 % du coût total des travaux.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 24-11-242

6.3 Mandat à Labo Montérégie pour étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols et de la pierre concassée au chemin Saint-François

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Michel Vézina, il est **résolu** de mandater Labo Montérégie pour l'étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols et de la pierre concassée au chemin Saint-François au

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2024

coût de 35 182,35 taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 24-11-243

6.4 Mandat à ARP services techniques inc. pour arpentage technique du chemin Saint-François

Sur proposition de M. Étienne Decelles, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de mandater ARP services techniques inc. pour l'arpentage technique du chemin Saint-François au coût de 10 232,78 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 24-11-244

6.5 Vente du camion de la voirie – Dodge Ram 1 500 blanc 2011

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Michel Vézina, il est **résolu** de vendre le camion Dodge Ram 1500 blanc 2011 au meilleur coût possible.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 24-11-245

6.6 Installation d'un luminaire de rue à l'intersection du rang de la Côte-Double et la rue du Camping

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Michel Vézina, il est **résolu** de faire l'installation d'un luminaire de rue à l'intersection du rang de la Côte-Double et de la rue du Camping au coût de 1 086,52 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

6.7 Achat d'un pick-up pour la voirie

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, informe le conseil de l'achat d'un pickup de voirie Dodge Ram 1500 Classic neuf, année 2023, auprès de Magog Chrysler au coût de 57 481,75 \$ taxes applicables incluses, en conformité au Règlement numéro 563-23 et ses amendements déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

Résolution numéro 24-11-246

6.8 Prévisions budgétaires 2025 relativement à l'entretien d'une section du chemin Saint-François conformément à l'entente avec la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Considérant que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir a conclu une entente avec la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville relative à la gestion d'une section du chemin Saint-François (2,9 km) et à la fourniture de services;

Considérant que le conseil prévoit effectuer dans l'année 2025 les travaux de voirie suivants, à savoir :

• Signalisation et marquage de la chaussée	13 713 \$
• Déneigement (incluant sel à déglçage)	24 966 \$
• Asphaltage, pierre et fauchage des accotements	<u>11 000 \$</u>
Total :	49 679 \$

Considérant que ces travaux seront répartis au pourcentage établi à l'entente soit 78 % (38 750 \$) à la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et 22 % (10 929 \$) à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir prévoit faire la réfection de cette section du chemin Saint-François en 2025 si la demande d'aide financière PAVL – Volet Redressement, est accordée;

Considérant que ces travaux sont estimés à 2 981 020 \$ dont 50 % serait assumés par le PAVL – Volet Redressement et 50 % serait assumé par les municipalités selon la répartition établie à l'entente;

Considérant que la part de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville serait de 327 912 \$ selon les estimations;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a l'opportunité de financer sa contribution à même le règlement d'emprunt de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir pour la réalisation des travaux de réfection du chemin Saint-François;

En conséquence, il est proposé par M. Marcel Boulay, appuyée par M. Étienne Decelles et **résolu** que le conseil de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir accepte les prévisions budgétaires pour les travaux à effectuer en 2025 sur cette section du chemin Saint-François (2,9 km) et porte au budget 2025 les sommes nécessaires pour exécuter ces travaux.

Il est également **résolu** de transmettre la présente résolution à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, pour approbation.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 24-11-247

7.1 Mandat à Tetra Tech QI inc. pour la révision de l'étude préliminaire pour la construction d'un réservoir d'eau potable

Sur proposition de M. Étienne Decelles, appuyée par M. Michel Vézina, il est **résolu** de mandater Tetra Tech QI inc. pour la révision de l'étude préliminaire pour la construction d'un réservoir d'eau potable au coût de 11 440,01 taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 24-11-248

8.1 Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville : États financiers 2023 Révisés par la SHQ

Sur proposition de M. Étienne Decelles, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** d'accepter les états financiers 2023 de l'Office d'habitation

de la Haute-Yamaska-Rouville révisés par la Société d'habitation du Québec tels que présentés et de défrayer le montant de 2 \$ représentant l'excédent du déficit.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 24-11-249

8.2 Remise d'un montant de 2 352 \$ à l'école Jeanne-Mance pour aide alimentaire

Considérant qu'un montant de 2 352 \$ a été remis à la Municipalité par la MRC de Rouville pour redonner en aide alimentaire au niveau local, il est proposé par M. Marcel Boulay, appuyée par M. Michel Vézina et **résolu** de remettre le montant à l'École Jeanne-Mance aux fins de soutien alimentaire auprès des jeunes.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 24-11-250

10.1 Demande du réseau Biblio de la Montérégie et de la FQM pour la liberté intellectuelle

Attendu que le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

Attendu que la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

Attendu que la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent;

Attendu que la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

Attendu que la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen;

Attendu que la bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement;

Attendu qu'en fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens;

Attendu que la bibliothèque soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, elle occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde;

Attendu que comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et

illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité;

Attendu que le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

Attendu que plusieurs situations, partout à travers le monde, laisse craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression;

En conséquence, il est proposé par M. Étienne Decelles, appuyée par M. Michel Vézina et **résolu** qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir reconnaisse officiellement:

- a) les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue;
- b) l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections;
- c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 24-11-251

10.2 Ajout de coffres à jouets libre-service

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de faire l'achat de deux coffres à jouets pour le parc Noël-Dubé au coût approximatif de 1 100 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-701-50-701 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 24-11-252

10.3 Cadeau pour les bénévoles de la Municipalité

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Étienne Decelles, il est **résolu** d'offrir un cadeau aux bénévoles ayant oeuvré pour la Municipalité en 2024 au coût total approximatif de 800 \$, d'affecter ce montant au budget et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

11 Correspondances

Il n'y a eu aucune correspondance ce mois-ci.

12 Période de questions no. 2 réservée au public

Une période de question réservée au public s'est tenue à ce moment-ci.

Mme Lise Dufour quitte son siège de conseillère et revient à la table du conseil.

Résolution numéro 24-11-253

13 Clôture de la séance

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** que la séance soit levée à 21 h 58.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

(Original signé)
Le maire

(Original signé)
La directrice générale et
greffière-trésorière